

Votre Rendez-vous doit être entre le / / et le / /

Prendre rendez-vous sur www.isere.gouv.fr : Prendre un rendez-vous → Préfecture de l'Isère (Grenoble) → Titres de séjour étudiants ou scientifiques

Plus d'informations sur : <https://international.univ-grenoble-alpes.fr/> : rubriques « Visas – Titres de séjour » et « Guides et Fiches Pratiques » → « Titres de séjour : informations pour le dossier »

PREMIÈRE DEMANDE ET RENOUELEMENT DE TITRE DE SÉJOUR ÉTUDIANT

Liste des pièces à fournir

ATTENTION : FOURNIR ORIGINAUX, COPIES ET TRADUCTIONS DES DOCUMENTS NON RÉDIGÉS EN FRANÇAIS (PAR UN TRADUCTEUR ASSERMENTÉ AUPRÈS DES TRIBUNAUX FRANÇAIS).

Documents communs :

- Passeport en cours de validité avec la copie de la page identité.
- Titre de séjour actuel : Carte de séjour ou Visa avec copie du tampon d'entrée en France
 - Si Visa de long séjour valant titre de séjour (VLS-TS) : copie de la vignette OFII ou preuve de sa validation en ligne (« Confirmation de la validation de l'enregistrement de votre visa long séjour valant titre de séjour »)
 - Si Visa mention « étudiant-concours » : attestation de réussite et attestation de l'ambassade ou du consulat de France
- Acte de naissance avec filiation
 - Si vous êtes marié(e) : livret de famille ou acte de mariage
- 3 photos d'identité
- Un justificatif de domicile¹ de moins de 3 mois à votre nom
 - Si vous êtes hébergé(e) :
 - formulaire « Attestation d'hébergement » complété et signé par l'hébergeant
 - copie de la pièce d'identité de l'hébergeant en cours de validité
 - justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom de l'hébergeant
- Certificat de scolarité (ou Lettre d'admission ou de pré-inscription de votre établissement d'enseignement)
- Justificatif de ressources financières mensuelles d'au moins 615€ :
Important : les attestations bancaires doivent indiquer le montant en euros, être datées de moins de 3 mois, tamponnées et signées.
 - Option 1 : Attestation bancaire de solde de compte certifiant que vous possédez au moins 7380€
 - Option 2 : Attestation bancaire d'ordre de virement permanent et irrévocable d'au moins 615€/mois couvrant l'année scolaire
 - Option 3 : Formulaire « Attestation sur l'honneur de prise en charge » complété et signé par votre garant avec les documents indiqués sur le formulaire.
 - Option 4 : Attestation de bourse précisant le montant en euros et la durée de la bourse
 - Option 5 : Contrat de travail couvrant l'année en cours avec copies des 3 derniers bulletins de salaire
- « Attestation de droits à l'assurance maladie » provisoire ou définitive
- Formulaire « Cursus scolaire » complété et signé
- Relevés de notes ou attestation d'assiduité

Pour les doctorants :

- Lettre établie par votre directeur de thèse précisant : le sujet traité, la progression des recherches et la date probable de soutenance.

Pour l'obtention de la carte de séjour mention « étudiant-mobilité » :

¹ Documents acceptés : Facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone fixe ou d'accès à internet / Attestation d'assurance habitation / Quittance de loyer (sauf si établie par un particulier) / « Avis d'impôt » : « Avis d'impôt sur les revenus », « Taxes foncières » ou « Taxe d'habitation » (seulement si la date d'établissement est de moins de 3 mois)

- ❑ Justificatif de votre établissement français précisant le projet de mobilité au sein de l'Union européenne dans le cadre de votre cursus, la durée totale de votre cursus, la durée de mobilité et le caractère obligatoire ou facultatif de cette mobilité.